

Image not found or type unknown



Location appartement demande d information

Par **caro**, le **26/04/2012** à **21:30**

bonjour j aimerais avoir si un proprietaire avez le droit de louer un logement sans une assurance habitation du locataire et peut il faire signer une personne résider le 8 avril et la signature du bail de location le 24 mars peut il porter plainte si le locataire a fait opposition à un chèque sachant qu'il a encaissé quand même deux chèques du locataire pour 1 mois de préavis de départ sachant qu'il a récupéré les clés ? a-t-il le droit le propriétaire de porter plainte ?? le locataire d'ailleurs qu'il n'est plus je pense locataire car il a rendu les clés et donné son préavis quel droit a-t-il ? merci de votre réponse